



PROJET DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 13 mai 2024

2024 05 13-1

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2024

Le conseil approuve à l'unanimité.

2024 05 13-2 Acceptation d'un don à la commune

L'association du Rallye du Rouergue propose à la commune un don de 8000€ afin qu'elle puisse commencer des travaux de reboisement, ou mettre en place des formations à la prévention des risques et du débroussaillage.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2242-1 relatif à l'acceptation des dons et legs par le Conseil Municipal,

Il est proposé au conseil d'approuver l'acceptation de ce don

Après en avoir délibéré l'ensemble du conseil municipal décide avec 5 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre, d'accepter ce don.

2024 05 13-3 travaux de voirie à Rustes

Lors des séances du 24 janvier 2022, et du 11 juillet 2022, le conseil municipal a approuvé le principe de réaliser des travaux de restauration de la voirie communale, (notamment Comayras et Le Ranquet), approuvé le plan de financement et autorisé madame le maire à demander une aide de l'état au titre de la DETR.

Cette aide a été accordée pour 25% d'un montant subventionnable de 24 320 € HT, soit une aide totale de 6080 €.

Les travaux de voirie à Comayras et Les Lacs ont été réalisés en 2023 pour un montant de 15 882,94 € HT, aujourd'hui les travaux du Ranquet restent à faire.

Cette voie d'accès de trois maisons existantes est aujourd'hui une piste en état très moyen. Ces travaux de voirie, très demandés par les riverains, permettront d'améliorer également l'accès pour un hangar existant et deux parcelles constructibles.

Deux devis sont présentés à l'assemblée :

-Devis SA2P pour un montant de 11 305,00 € HT, soit 13 566,00 € TTC

- Devis Sévigné pour un montant de 11 540,00 € HT, soit 13 848,00 € TTC

Il est proposé au conseil :

- d'approuver la proposition de l'entreprise SA2P, mieux et moins disante
- d'autoriser madame le maire à signer le devis et lancer les travaux.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve la proposition de l'entreprise SA2P et autorise Mme le maire à signer le devis et à lancer les travaux

2024 05 13-4 réajustement budgétaire

Vu la délibération N°202304037bis du 8 Avril 2024 adoptant le budget primitif de la commune,

Vu la nécessité de réajuster certaines imputations budgétaires pour préserver les équilibres des sections,

Il est proposé les régularisations du budget suivantes :

| Désignation | Dépenses | |
|---|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | |
| D 2151- op22 Travaux de voirie | | 3 500,00€ |
| D 2151 – op76 Travaux de voirie post incendie | 3 500,00 | |
| TOTAL | 3 500,00€ | 3 500,00€ |

Le Conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette décision

2024 05 13-5 Transfert de compétence « Eclairage public » au SIEDA

Le Syndicat d'Énergie du Département de (SIEDA) propose aux communes depuis de nombreuses années un accompagnement en matière de travaux d'investissement, de maintenance des installations d'éclairage public, mais aussi du géo référencement des réseaux et de la réponse aux DT/DICT.

Pour continuer à proposer un dispositif aussi complet, il convient de procéder à un transfert de compétence pour des raisons règlementaires, administratives et comptables, et financières (maintien des prix de 2023 pour la période 2024-2027)

La collectivité conservera le choix des investissements et la gestion de l'éclairage (extinction). Le transfert pourra être repris à tout moment.

Il est proposé au conseil :

- d'autoriser le transfert au SIEDA
- d'approuver le règlement d'usage du transfert de la compétence « Eclairage public »

Le Conseil après en avoir délibéré décide approuve à l'unanimité le transfert au SIEDA et approuve le règlement d'usage du transfert.

2024 05 13-6 Adhésion au groupement de commande du SIEDA

Le Syndicat d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA) a constitué un groupement de commande avec treize syndicats d'énergie départementaux, pour l'achat et la valorisation d'énergies, achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique. Le coordonnateur de ce groupement est le SDET (Syndicat départemental d'énergies du Tarn).

Afin de pouvoir bénéficier d'achats optimisés de services et d'offres tarifaires, tout en évitant des procédures complexes et relativement lourdes imposées par les procédures d'appel d'offres, il est proposé au conseil :

- d'adhérer à ce groupement de commandes,

- d'approuver et d'autoriser madame le maire à signer la convention constitutive du groupement.

Le Conseil après en avoir délibéré Approuve l'adhésion au groupement et autorise Mme le maire à signer la convention constitutive du groupement.

2024 05 13-7 Participation au dispositif « Carte Millau Jeunes »

Millau propose depuis de nombreuses années une carte attractive pour les jeunes. Elle est gratuite pour les jeunes et leur permet de bénéficier de nombreuses réductions chez les commerçants partenaires dans des secteurs d'activités ciblés par les jeunes : loisirs, habillement, restauration rapide, écoles de conduite, coiffure, esthétique...

Pour que les Jeunes de la commune de Mostuéjols puissent bénéficier des mêmes prestations, la commune peut adhérer à ce dispositif dans le cadre d'un conventionnement. Une participation forfaitaire de 15€ par jeune et par an sera demandée à la commune. Vu les demandes reçues en mairie pour obtenir la carte Millau Jeunes, il est proposé au conseil d'adhérer à ce dispositif.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette participation.

2024 05 13-8 Achat d'extincteurs

Les extincteurs de la commune sont révisés chaque année. Leur durée de validité est de dix ans.

Lors du dernier contrôle des extincteurs de la commune, il a été indiqué qu'il serait nécessaire de remplacer huit extincteurs de plus de dix ans en 2024.

Le montant prévu pour leur remplacement est de 932 € HT soit 1 118,40 € TTC

Le Conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le remplacement des extincteurs et autorise Mme le maire à signer le devis de l'entreprise SOFIPAL

Questions diverses